



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 05 novembre 2021

Nouvelle opération de destruction d'habitats illégaux à Chirongui

Après la destruction de 156 habitations, en mai dernier, qui avaient été construites illicitement à CHIRONGUI (Miréréni), le Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, sur la demande de la commune, a une fois de plus eu recours aux dispositions de la loi « ELAN », pour détruire 149 cases en tôle construites sans droit ni titre, dans le village de Mramadoudou, sur des terrains appartenant à l'État, au Conseil départemental et à des propriétaires privés, ce vendredi 5 novembre.

37 étrangers en situation irrégulière auront été interpellés sur ce site, et font l'objet d'une mesure d'éloignement.

Sur les 250 personnes ayant fait l'objet d'une enquête sociale de l'ACFAV (Association pour la Condition Féminine et l'Aide aux Victimes), 48 ont d'ores et déjà accepté une proposition de relogement temporaire.

Cette opération vise à lutter contre les conditions d'habitation irrespectueuses de la dignité humaine, et les risques graves pour la salubrité et la sécurité que font courir ces constructions illégales à leurs occupants et aux tiers.

Elle permet de répondre également à une demande forte de la population confrontée à un climat d'insécurité et de violence, dans ce secteur de CHIRONGUI.

Au total, ce sont 1 652 habitations illégales qui auront été détruites à ce titre, depuis le début de l'année 2021.

« La destruction des bidonvilles n'est pas humainement facile, mais c'est une décision fondée sur le droit, c'est une demande forte de la population Mahoraise, c'est une exigence de sécurité publique, de salubrité, et de dignité humaine. »
Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976